



## Achat appart en vefa /retard de construction

Par **marinaL**, le **28/05/2008** à **17:36**

J'ai signé un contrat de réservation en Décembre 2006 pour un achat d'appartement en VEFA à Bailly romainvilliers.

Nous trouvons notre offre de prêt rapidement (avril 2007) sachant que la date prévisionnel chez le Notaire était prévu au 2T07 (date livraison 1T09).

Par la suite nous apprenons qu'il y a un souci avec le Maire de la commune qui remettait en cause la construction (Sachant que le permis de construire avait été obtenu en février 2007 par le Préfet).

Après plusieurs mois de lutte pour savoir ou on en était, le Promoteur nous annonce qu'il a convenu avec le Maire de la commune pour construire à partir de Mai 2008. Ce qui implique qu'ils étaient déjà hors délai par rapport au contrat.

Cependant étant naïve, ils nous on fait résigner un nouveau contrat de réservation en Septembre 2007 en invoquant des changements de plan.

Nous nous retrouvons avec un nouveau contrat de réservation avec une date chez le Notaire prévu au 2T08 (livraison 3T09).

Cela fait maintenant 1 an et demi que nous luttons avec ce programme et pour garder notre offre de prêt qui à l'époque avait un taux intéressant. Notre banquier bien aimable nous a prolongé notre offre 3 fois.

Au jour d'aujourd'hui voila que notre promoteur nous annonce encore une fois un retard d'environ 2 trimestres de plus sur le programme n'ayant pas de prestataire pour construire. Par conséquent je vais perdre mon prêt, sachant que les taux ont augmenté tout comme le prix dans l'immobilier, je serais dans l'incapacité d'acheter de nouveau.

Je fais donc appelle à vous pour m'aider dans toutes les démarches à faire ? Quel recours je peux faire ? Vers qui me tourner ?